LE BULLETIN D'INFORMATION AUX ADHERENTS DE LA FDGDON 49 N°89

JUIN 2023

«Nom» «Prénom»
«Adresse»
«Code_Postal» «Ville»

Editorial

L'été s'installe et le soleil réchauffe notre environnement. Les conditions sont optimales pour la végétation et notamment l'Ambroisie, la Berce, les Jussies, etc. Une détection précoce d'invasion d'une de ces espèces sur un espace vierge permet des chances d'éradication plus importante.
D'après le Centre de Ressources Espèces Exotiques Envahissantes, les invasions biologiques coûteraient entre 40 et 400 millions d'euros par an en France à la société.

Pour éviter que ces montants continuent d'exploser et comme le rappel ce centre « la priorité est plus que jamais de surveiller et de prévenir les nouvelles invasions, de renforcer considérablement la sensibilisation sur cet enjeu et la mobilisation du grand public et des secteurs économiques impliqués, et de proposer aux gestionnaires des nouveaux outils pour prioriser et gérer les espèces exotiques envahissantes déjà largement installées. »

Arrêtons d'attendre qu'une espèce émergente, s'adapte, s'acclimate et ne colonise notre environnement. Car in fine il s'agira de compétition interspécifique avec notre biodiversité autochtone ou un danger sanitaire pour la santé publique.
La surveillance coûte dix fois moins chère que la lutte.

Observons, réagissons et alertons tous ensemble !

Assemblée Générale

Vous avez été nombreux à répondre présent à l'Assemblée Générale 2023 de votre fédération le 13 avril dernier à la salle Jacques Brel de Montreuil-Juigné. 265 personnes soit 60 de plus qu'en 2022 étaient présentes.

Oiseaux nuisibles

En protection des cultures sensibles aux dégâts de corvidés et pigeons, la FDGDON 49 propose la location de canon effaroucheur de type Tonnfort 5

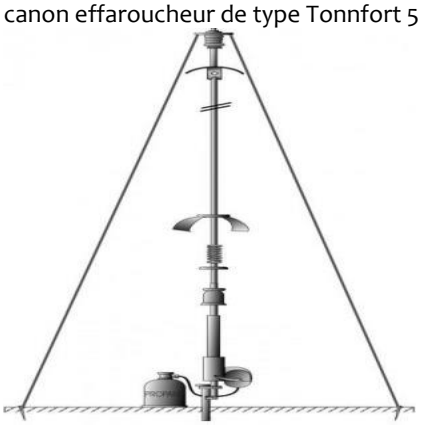

Ce système moins bruyant (env. 60 db) que les canons horizontaux (env. 102 db).
Les canons proposés à la location au prix de 62€/semaine + 50€ de pose et dépose, protège de 3 à 10 hectares.
Diffusez l'information auprès d'agriculteurs impactés par des dégâts récurrents, cela peut sauver une culture.

Fourmis invasives

Plusieurs GDON sont revenus vers la fédération à la suite de la communication de la présence de plusieurs fourmis invasives présentes en Maine-et-Loire.
Une première lutte collective sera engagée avant l'été sur 3 secteurs identifiés prioritaires sur la ville des Ponts de Cé.

Frelon asiatique

A cette époque de l'année, les fondatrices de frelons asiatiques ont constitué un pré-nid gros comme une balle de tennis où une dizaine d'ouvrières sont déjà présentes.
Ces nids sont souvent à proximité de l'homme à une hauteur comprise en moyenne entre 2 et 5m. La destruction reste aisée et peu couteuse.

Conventions Frelon asiatique

Orée d'Anjou, commune nouvelle de 8 communes déléguées (La Varenne, Champtoceaux, Drain, Liré, Bouzillé, St Sauveur de Landemont, Landemont, St Laurent des Autels et St Christophe la Couperie) vient d'adopter la mise en place du Plan d'Action Collectif (PAC) Frelon asiatique sur la commune.

L'ensemble des autres conventions nouées avec les communes ont été renouvelé pour 2023, hormis Angers Loire Métropole où la signature est en attente.

Choucas des tours

Pour la troisième année consécutive, un arrêté préfectoral de dérogation au statut de protection du Choucas des Tours a été validé pour 30 communes de Maine-et-Loire par le Préfet.

Les communes concernées par l'arrêté sont des communes où des comptages sont mis en place et où des dégâts sont signalés.

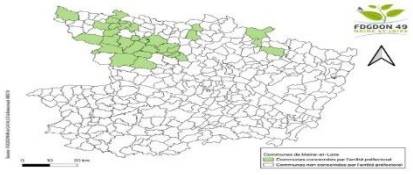

L'arrêté déroge au statut de l'espèce pour 531 choucas des tours. Les prélèvements sont réalisés par des chasseurs ou piégeurs agréés et identifiés dans l'arrêté préfectoral.

FDGDON 49
23 rue Georges Morel – 49070 BEAUCOUZE
Tel : 02-41-37-12-48 Mail : contact@fdgdon49.fr

Pièges

L'utilisation de certains pièges notamment le piège en X ou connibear est réglementé.

Le piège en X ou connibear est utilisable sous certaines conditions :

- Utilisable dans les marais et jusqu'à 200m des cours d'eau, des étangs ou marais et uniquement avec appât végétal en cas d'utilisation d'un appât
- Interdit en coulée
- Interdit à moins de 200m des habitations et des tiers
- Interdit à moins de 50m des routes et chemins ouverts au public
- Dans les secteurs où la présence de la Loutre ou du Castor d'Eurasie est avérée (dernière carte à jour ci-jointe), l'usage des pièges de catégorie 2 est strictement interdit sur les abords des cours d'eaux et bras morts, marais, canaux, plans d'eaux et étangs, **jusqu'à la distance de 200 mètres de la rive**
- **Dans le cadre de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques, ce piège peut être utilisé uniquement par les piégeurs agréés**

- Collecte des preuves captures

Voici ci-dessous le planning des prochaines collectes des preuves captures :

Lundi 19 juin	**Beaucouzé - 9h** FDGDON 49
	Le Louroux-Béconnais - 14h Parking derrière mairie
Mardi 20 juin	**Vergonnes - 9h** Place de la mairie
	Segré - 14h 9 rue de Verdun - Segré
Mercredi 21 juin	**Chérré - 9h** Place de l'église
	Durtal - 14h Parking du terrain de sport - Rue du stade
Jeudi 22 juin	**Baugé - 9h** Parking Super U
	Longué Jumelles - 14h Parking Super U
Vendredi 23 juin	**Distré - 9h** Parking de la mairie
	Louresse-Rochemenier - 14h Parking derrière la mairie
Lundi 26 juin	**Mozé-sur-Louet - 9h** Place de l'église
	Concourson-sur-Layon - 14h Parking salle des fêtes
Mardi 27 juin	**Chemillé - 9h** Parking salle du prieuré
	Saint-Christophe-du-Bois - 14h Parking salle des fêtes
Mercredi 28 juin	**Chaudron-en-Mauges - 9h** Parking de la mairie
	Saint-Laurent-des-Autels - 14h Place de l'église

Nous insistons une nouvelle fois sur le fait de notifier l'ensemble des piégeurs adhérents au GDON de votre commune sur la fiche « détail des captures réalisées » ci-jointe. Avoir le nombre de piégeurs actifs sur votre commune est une donnée aussi importante que le nombre de captures. Merci d'avance.

Ambroisie à feuilles d'armoise

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante hautement allergisante et envahissante responsable de 15 millions d'euros de dépenses liées aux allergies provoquées par cette plante.

Comment la reconnaitre ?

- Floraison en août/septembre
- Feuilles larges, minces, très découpées et vertes de chaque face de la feuille
- Tige rougeâtre et velue
- Les fleurs mâles sont regroupées en long épis bien visibles (ci-dessous). Ce sont ces fleurs qui libèrent le pollen hautement allergisant

Déclaration de dégâts

Comme tous les ans, il est important de rappeler que la déclaration des dégâts infligés par les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) est primordiale. Au même titre, les dégâts et nuisances causées par le choucas des tours ne doivent rester sans suite.

Pour cela une plateforme dématérialisée existe en Maine-et-Loire, simple et très rapide, il vous suffit d'avoir une connexion internet et le tour est joué !

Passer l'information dans vos réseaux, ces informations sont indispensables, rendez-vous sur www.chasse49.fr/declaration_esod/

Tordeuse verte du Chêne

Vous l'avez sans doute remarqué ? De nombreux arbres et notamment des Chênes ont été quasi intégralement défoliés au printemps comme si toutes les feuilles étaient tombées.

Il s'agit en l'occurrence d'une chenille très vorace qui consomme les jeunes feuilles de chênes au printemps. : La Tordeuse verte du Chêne.

Actuellement au stade de papillon, les dégâts sont faits.

Les papillons apparaissent en juin et vivent en général une semaine. La Tordeuse verte du Chêne n'a qu'une génération par an.

Le papillon mesure environ 1 cm et possède des ailes de couleur crème-verdâtre

Au début du printemps, courant mars, les jeunes chenilles migrent vers les bourgeons à peine ouverts pour s'y nourrir. Au cours de son dernier stade larvaire (mai), les chenilles sont très mobiles. En cas de dérangement, il est d'ailleurs possible de les voir pendu par un fil de soie.

Congés estivaux

Votre fédération restera ouverte tout au long de l'été. Etant donné les effectifs réduits, nous vous invitons à privilégier vos passages le matin ou bien nous avertir en amont de votre venu.

Merci de votre compréhension.

FDGDON 49
23 rue Georges Morel – 49070 BEAUCOUZE
Tel : 02-41-37-12-48 Mail : contact@fdgdon49.fr

FDGDON 49
MAINE-ET-LOIRE

ANNEE : 2023

DETAIL DES CAPTURES REALISEES

Monsieur, Madame **Président du GDON de : (commune de)**

Personnes adhérentes
au GDON, ayant participé
à cette action.

Prénom	NOM*	Adresse	Commune	C. Postal

* merci d'inscrire les Noms lisiblement.

Dates		Nombre matériel		COMMUNE	* SECTEUR			Détail des captures		
début	fin	Cages	Connibears		Etang, Lac…	Ruisseau, Rivière, Fossé	Marais	Ragondins	Rats Musqués	Surmulots

* **Secteur** : Merci d'indiquer le nom du lieu ou lieu-dit pour le secteur piégé

Date	Signature Contrôleur FDGDON	Signature Président GDON		Montant à régler			Réservé FDGDON Mode de règlement	
			Prime à la capture		x 1.50		AC n°	
							P du	
			Surprime lutte collective Transmettre copie arrêté				AC n°	
							P du	
			TOTAL					

FDGDON 49
23 rue Georges Morel – 49070 BEAUCOUZE
Tel : 02-41-37-12-48 Mail : contact@fdgdon49.fr

Présence avérée de Castors et de Loutres en Maine-et-Loire

Janvier 2020

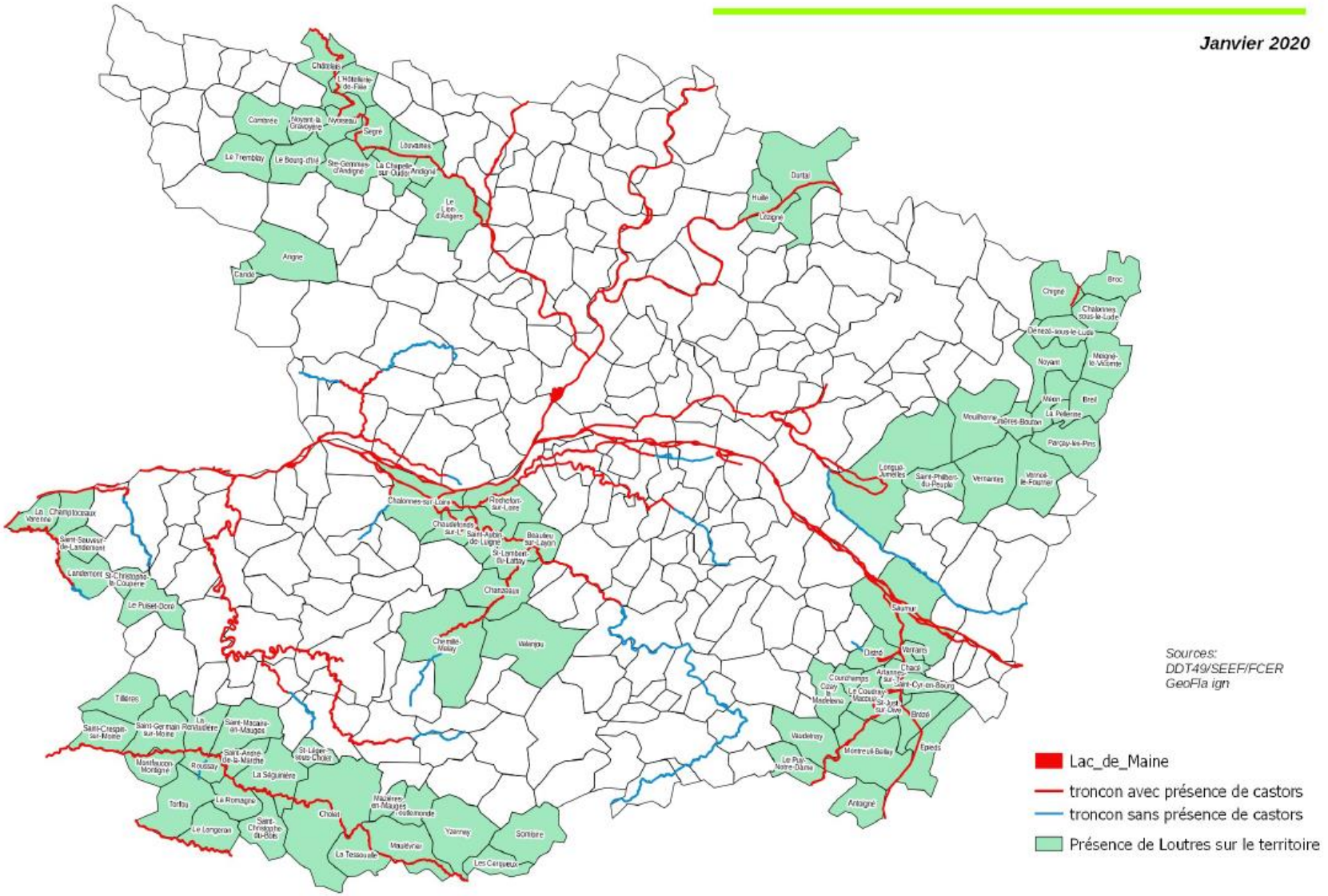

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
DE MAINE-ET-LOIRE

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

©DDT Maine-et-Loire - 06/2016 - Service Eau Environnement Forêt - Unité Forêt Chasse Espace rural

23 rue Georges Morel – 49070 BEAUCOUZE
Tel : 02-41-37-12-48 Mail : contact@fdgdon49.fr